



L'ONDAM 2019 devrait être respecté

Le comité d'alerte sur l'évolution des dépenses d'Assurance-maladie a confirmé que l'Objectif National des Dépenses d'Assurance-Maladie (ONDAM) « *devrait pouvoir être respecté* » en 2019, et qu' « *il n'y a pas lieu de mettre en œuvre la procédure d'alerte* ». Le comité souligne notamment la modération du rythme de progression des dépenses de soins de ville sur le premier quadrimestre (+ 1,7 %) par rapport à début 2018, « *même s'il s'est un peu accéléré en mars et avril après un début d'année particulièrement atone* ». « *Sur la base des données dont dispose le comité d'alerte, les risques et aléas identifiés paraissent inférieurs aux effets de base favorables résultant de la construction de l'ONDAM* » et le niveau des réserves est suffisant pour assurer son respect en 2019.